

DIRECTIVE : Dépistage précoce
SECTION : Programmation / Services aux élèves

La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) assure l'épanouissement de chaque apprenante et apprenant dans une perspective d'inclusion et de respect au profit de la communauté franco-manitobaine d'aujourd'hui et de demain.

OBJET

La présente directive découle de la mise en œuvre de la limite de la direction générale 3.3 portant sur le traitement des parents et des élèves et cette limite fait l'objet d'un rapport annuel de monitoring.

La DSFM se conforme à la *Loi sur les écoles publiques – Les Programmes d'éducation appropriés au Manitoba*. La DSFM adhère à la philosophie de l'inclusion du ministère de l'Éducation du Manitoba afin de fournir aux élèves des possibilités d'apprentissage appropriées qui répondront à leurs besoins et amélioreront leurs chances de réussir à l'école et dans la collectivité.

DÉFINITIONS

La DSFM adopte le Glossaire du document *Les programmes d'éducation appropriés au Manitoba : normes concernant les services aux élèves, 2006, Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba*.

La DSFM croit que le dépistage précoce est un processus essentiel à l'élaboration d'une programmation appropriée au plein épanouissement de tous ses élèves au cycle de la jeune enfance. Il désigne aussi le processus utilisé pour repérer les élèves ayant des besoins d'apprentissage exceptionnels dès que possible au cours de l'éducation de l'élève. Le dépistage précoce est un processus qui débute avant l'entrée scolaire et continue jusqu'à la fin de la 4^e année. Cette démarche vise à situer l'élève dans son développement global. Il permet d'identifier les forces et les défis de chaque élève afin d'offrir à chacun un programme d'éducation approprié.

DESTINATAIRES

Il incombe aux administrateurs de la DSFM de s'assurer de l'application de cette directive. La direction des Services aux élèves coordonne et soutient l'ensemble des services aux élèves que les écoles ont besoin d'assurer. La direction d'école est responsable de l'éducation de tous les élèves de son école et de voir à ce que le personnel de la division relevant d'elle fournisse des programmes d'éducation appropriés à tous les élèves. Par conséquent, la présente directive ainsi que les procédures qui en découlent guideront les démarches du personnel de la DSFM en ce qui concerne le dépistage précoce au cycle de la jeune enfance.

MODALITÉS

Le processus de dépistage précoce débute avec la transition entre le préscolaire et le scolaire. Une première identification a lieu dès l'inscription à la maternelle et se poursuit tout au long du cycle de la jeune enfance. L'information recueillie permet à l'équipe scolaire d'identifier les besoins de l'élève, de planifier les interventions et les services requis à court et à long terme. Cette démarche assure une transition favorable entre le milieu préscolaire et le milieu scolaire ainsi que d'une année scolaire à l'autre. Elle favorise les réussites scolaires, identitaire et communautaire dans un contexte d'inclusion.

PROCESSUS

Chaque école de la DSFM doit effectuer les démarches suivantes afin d'assurer l'identification des besoins des élèves au cycle de la jeune enfance :

1. Suivre les *Lignes directrices sur l'entrée à l'école des jeunes enfants ayant des besoins spéciaux, (Enfants en santé Manitoba), Version révisée, septembre 2002*
2. Suivre les *Lignes directrices concernant l'inscription à l'école d'élèves qui sont sous la tutelle des services de protection de l'enfance, (Enfants en santé Manitoba), Version révisée, septembre 2002*
3. Suivre les lignes directrices du guide pour la direction d'école intitulé : *Transition entre le milieu préscolaire et le milieu scolaire de la DSFM (version révisée 2013)*
4. Recueillir de l'information auprès des parents en utilisant l'outil *Accueil à la maternelle : questionnaire pour mieux connaître votre enfant*
5. Faire la cueillette des données pour documenter les *Profils des élèves* de la maternelle à la 4^e année en début d'année en préparation pour les rencontres de profils de classe. Compléter les profils d'élèves en fin d'année pour assurer la transition entre les niveaux.
6. Compléter le processus des profils de classe en utilisant le gabarit divisionnaire de la maternelle à la 4^e année pour identifier les forces et les défis de tous les élèves et identifier les interventions locales et divisionnaires qui seront mises en place pour les élèves identifiés comme ayant des besoins exceptionnels.
7. Administrer l'évaluation de l'ouïe à la maternelle et en 1^{ère} année
8. Administrer l'évaluation de la vue en maternelle, 1^{ère} et en 3^e années
9. Utiliser l'*Outil d'observation en francisation* pour mesurer les compétences langagières des élèves parlant peu ou pas français et rapporter deux fois pendant l'année scolaire en novembre et en mai (voir le document *La francisation un processus vers la francité pour tous*)
10. Identifier le stade d'écriture en administrant l'outil divisionnaire en début et fin d'année aux niveaux ciblés
11. Identifier le niveau de lecture en novembre, mars et mai en 1^{ère} année en utilisant l'outil recommandé par la division
12. Administrer l'*Outil divisionnaire d'évaluation de la conscience phonologique* de la maternelle à la 2^e année
13. Administrer l'évaluation provinciale de la lecture et des notions de calcul en début de 3^e année
14. Administrer l'outil d'évaluation divisionnaire de lecture en début et fin de 4^e année
15. Administrer l'évaluation divisionnaire de la numératie aux niveaux ciblés
16. Inclure dans le *Dossier de cheminement* de chaque élève de la maternelle à la 4^e année les documents et les résultats des évaluations mentionnées ci-dessus ainsi que toute autre évaluation pertinente.
17. Soumettre les résultats des évaluations mentionnées ci-dessus à la division scolaire.

La DSFM doit informer sa communauté sur les procédures pour le dépistage précoce au cycle de la jeune enfance. À noter que les informations suivantes sont disponibles sur la page web de la division scolaire :

- La démarche sélectionnée par l'école pour faire la transition entre le milieu préscolaire et le milieu scolaire (*Guide pour la direction d'école : Transition entre le milieu préscolaire et le milieu scolaire*)
- La liste des méthodes et outils d'évaluation qui servent au dépistage précoce
- Le modèle d'intervention des services aux élèves scolaire et divisionnaire sous forme de dépliant

(*Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, Les programmes d'éducation appropriés au Manitoba : guide pour les services aux élèves, 2007*)

LIEN – Directives administratives associées

PROGSAE12 – *Dossiers scolaires des élèves*
PROGSAE17 – *Plan éducatif personnalisé (PEP)*
PROGSAE18 – *Règlement des différends*
PROGSAE19 – *Assiduité scolaire*
PROGSAE20 – *Évaluation spécialisée*
PROGSAE22 – *Inclusion*